



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE**

**AVIS PUBLIC VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 344-2024  
MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME  
CONCERNANT LE ZONAGE ET LE PLAN D'URBANISME**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal lors de la séance tenue le 2 juillet 2024 :

***Règlement numéro 344-2024 modifiant les règlements d'urbanisme concernant le zonage et le plan d'urbanisme.***

Ce règlement vise à assurer la concordance avec le *Règlement numéro 01-2024 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet* lequel permet d'autoriser la vente de matériel acéricole dans les affectation agricoles et agroforestières, de créer une nouvelle zone récréative et de modifier les limites des zones commerciales, mixtes, publiques et résidentielles.

Ce règlement est entré en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 15 juillet 2024, et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 80, route de la Station, aux heures normales d'ouverture du bureau où tout intéressé peut en prendre connaissance.

**DONNÉ À SAINTE-LOUISE, ce seizième (16<sup>e</sup>) jour de juillet 2024.**

(Signé) Margot Rossignol \_\_\_\_\_

Margot Rossignol  
Directrice générale/Greffière-trésorière